

ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

En passant par les personnes ressources, possibilité de bénéficier d'aides financières simplifiées auprès de la Direction des Risques Professionnels (DRP).

OBJECTIFS

- ✓ S'approprier la démarche d'évaluation des risques professionnels et la faire connaître à son personnel
- ✓ Connaître les "bonnes pratiques de prévention"
- ✓ Élaborer le "Document Unique" de son entreprise ainsi que le plan d'action associé
- ✓ Utiliser un outil moderne de gestion informatisé du "Document Unique"

PROGRAMME

Phase 1 : Formation théorique

- ✓ Les enjeux humains, économiques, juridiques
- ✓ Démarche globale et dynamique d'évaluation des risques, en respectant les étapes de la méthode :
 - Préparation (découpage de l'activité en processus),
 - Identification des familles de risques
 - Qualification du niveau de risque,
 - Construction d'un plan d'actions pertinent
- ✓ Les outils mis à disposition :
 - Les textes réglementaires, recommandations et bonnes pratiques,
 - Les guides d'autodiagnostic,
 - Les logiciels permettant d'élaborer le « Document Unique »,
- ✓ Les acteurs internes et externes de la prévention

Phase 2 : Audit initial sur site

- ✓ Accompagnement à l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise en situation de travail.

Phase 3 : Accompagnement à l'élaboration et correction de votre Document Unique

Phase 4 : Validation du plan d'action

CIBLE	DUREE	LIEU	TARIF
Chef d'entreprise et/ou personne ressource souhaitant être accompagné(e) pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels	En fonction de la taille de l'entreprise	En salle et sur site	Nous contacter